

## **METEORAGE : Conditions Générales de Vente en ligne (e-CGV)**

### **1. Dispositions générales**

1.1 METEORAGE S.A.S. immatriculée au RCS de Pau B339528218, dont le siège est situé Technopole Hélioparc 64053 Pau Cedex 9 France, commercialise des Services d'information foudre.

1.2 Par le terme Services, on entend tous produits, données et services fournis par METEORAGE.

1.3 Sauf accord spécifique par écrit avec METEORAGE, toutes les ventes de Services sont régies par les présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions sont réputées être acceptées irrévocablement par le CLIENT (personne physique ou morale).

1.4 METEORAGE se réserve le droit de retirer, modifier ou remplacer tout Service de son offre en fonction de l'évolution de sa politique marketing ou de ses moyens de production.

### **2. Tarifs, paiements et livraisons**

2.1 Les prix des Services sont en Euros HT.

METEORAGE se réserve le droit de modifier à tout moment ses conditions tarifaires.

2.2 Les commandes sont payables comptant.

2.3 Le remboursement d'un achat sera effectué par METEORAGE en cas d'indisponibilité du Service.

2.4 Le CLIENT assumera les frais de change le cas échéant.

2.5 Les livraisons sont faites sous forme numérique et délivrées instantanément.

### **3. Responsabilités**

3.1 METEORAGE s'engage à :

- apporter le soin nécessaire pour fournir au CLIENT des Services conformes à sa commande

- prendre l'ensemble des dispositions en son pouvoir pour assurer la continuité du Service et maintenir la qualité de ses données

- assurer le support technique nécessaire à la bonne utilisation du Service par le CLIENT

- informer le CLIENT du principe de fonctionnement de ses Services

- être couvert par une assurance responsabilité civile

- respecter la réglementation sur la protection des données personnelles (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018).

3.2 En cas de fonctionnement nominal des Services, METEORAGE ne pourra être tenu responsable pour :

- tous préjudices directs ou indirects et/ou immatériels tels que pertes de profit, pertes de production, pertes d'exploitation, privation de droit, interruption de services...

- tous dommages directs ou indirects résultant de l'usage, par le CLIENT ou tout autre tiers, des Services fournis par METEORAGE

- tout dysfonctionnement lié à des fournisseurs tiers (accès Internet et télécommunications, media, données...) intervenant dans la production du Service

3.3 En cas de défaillance des Services, les engagements financiers de METEORAGE et en particulier ceux découlant de la mise en cause de sa responsabilité au titre de la commande ne pourront excéder cinquante pour cent du montant hors taxes des sommes perçues par METEORAGE au titre de la commande concernée.

3.4 METEORAGE s'engage à assurer un taux annuel de disponibilité des Services d'abonnements supérieur à 99%.

Cette clause n'est pas applicable si l'interruption est due à une cause extérieure à METEORAGE ou à un dysfonctionnement lié à des fournisseurs tiers (cf 3.2).

En cas d'interruption de Service, quelle qu'en soit la cause, METEORAGE s'efforcera, par tous les moyens raisonnables de prévenir le CLIENT et de l'informer de la durée probable de l'interruption.

3.5 METEORAGE ne peut offrir de garantie, expresse ou implicite, sur l'aptitude des Services à atteindre les objectifs que le CLIENT s'est fixés. Elle s'engage dans la limite des dispositions ci-dessus sur la mise en œuvre des moyens décrits, mais non sur les résultats conséquemment obtenus par le CLIENT.

3.6 Le CLIENT s'engage à informer les utilisateurs du Service du respect par METEORAGE de la réglementation sur la protection des données personnelles.

### **4. Propriété**

Le CLIENT n'est pas autorisé à céder à un tiers tout ou partie de ses droits d'usage des Services sans l'accord préalable de METEORAGE.

Le droit d'utilisation des Services par le CLIENT est limité à l'usage prévu dans l'offre acceptée par celui-ci.

Dans tous les cas, METEORAGE conserve la propriété intellectuelle et industrielle de ses Services.

### **5. Réclamation**

Toute réclamation concernant le nombre ou la qualité des Services livrés devra être faite sous peine de déchéance de toutes actions s'y rapportant, par le CLIENT dans un délai de 10 jours calendaires à compter de la date du dysfonctionnement imputé par le CLIENT à METEORAGE. Cette réclamation devra être faite par lettre recommandée motivant les raisons de la réclamation.

### **6. Force majeure**

METEORAGE ne peut être considérée comme manquant à ses obligations contractuelles si ces manquements sont dus à la survenance de cas de force majeure. Est considéré relevant de la Force Majeure tout événement au-delà du contrôle raisonnable de METEORAGE quelle qu'en soit la nature tels que catastrophes naturelles, intempéries, incendies, conflits collectifs du travail, grèves, sabotages, embargo, perturbation des moyens de transport ou de communication, actes émanant d'autorités civiles ou militaires, guerre etc. Si un tel événement se produisait, METEORAGE en informerait le CLIENT dans les meilleurs délais. Les délais d'exécution de la prestation de METEORAGE seraient alors prolongés de la durée de l'événement.

### **7. Loi applicable et clause attributive de compétences**

Les présentes conditions seront régies et interprétées conformément à la loi française. Toutes contestations concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de ces conditions seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de PAU - 64 – France même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Date de révision : Juillet 2020